



Palleville

Bulletin Municipal



2025

Cet éditorial a une résonance particulière : c'est le dernier de cette mandature, et il intervient dans une période où la communication publique est naturellement encadrée à l'approche des élections municipales. Je me limiterai donc à deux sujets qui me tiennent à cœur.



Le premier concerne le carrefour des routes départementales 44 et 84, à la limite du Tarn et de la Haute-Garonne, plus connu sous le nom de «carrefour de la Vierge ».

Voilà plus de trente ans que ce dossier revient régulièrement sur la table.

Jean-Claude Belaud, alors maire, avait déjà alerté les services de l'État et du département sur la dangerosité du site.

Il y a une dizaine d'années, Marie-Claude Fortier avait obtenu du conseil départemental qu'un projet d'aménagement soit étudié.

Les services du département étaient venus présenter une proposition en mairie, mais celle-ci n'avait finalement pas abouti, notamment en raison des oppositions du département de la Haute-Garonne et de la commune de Revel.

Dès 2020, nous avons remis ce dossier en mouvement dans le cadre du futur PLUI (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*). Les échanges avec la Haute-Garonne ont fini par se débloquer et je tiens à remercier chaleureusement la municipalité de Revel, et en particulier Michel Ferret, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, pour son engagement et son écoute. Restait à convaincre les propriétaires concernés, qui refusaient la cession du terrain nécessaire au projet. Grâce à l'intervention efficace de nos conseillers départementaux, une solution consensuelle a pu être trouvée. Le conseil municipal a ensuite décidé d'acquérir la parcelle afin de la céder gratuitement au département. C'est désormais chose faite, et j'espère sincèrement que ce projet – en suspens depuis dix ans – pourra enfin se concrétiser. La suite dépend maintenant du conseil départemental.

Le second sujet concerne le contexte particulier que nous traversons.

Dans une période marquée au niveau national par une instabilité gouvernementale et une incertitude politique, il me semble essentiel de rappeler l'importance de nos repères

locaux. Alors que les orientations nationales peuvent parfois paraître mouvantes, la commune reste l'échelon de proximité par excellence : celui qui assure la continuité des services publics, accompagne le quotidien et met en œuvre des actions concrètes.

Dans cet environnement brouillé, notre commune demeure un point d'appui, un espace de stabilité et de visibilité.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour l'année 2026.

Michel HUGONNET

Bulletin édité par la municipalité de Palleville en décembre 2025

Directeur de publication: Michel HUGONNET

Comité de rédaction: Conseil Municipal de Palleville

Crédits photos et articles: Mairie, Associations, Organismes publics,

Réalisation: Vanina CATSELIDES—Raphaël OLIVIER

Conseils municipaux

Séance du 14 février

- Décision du Maire
- Modification des statuts CCASCM
- Mise à jour du tableau des effectifs 2025
- Subvention associations
- Demande DETR Zinguerie
- Admission en non-valeur budget assainissement

Séance du 11 avril

- Délibération adoption Débat orientation budgétaire CCASCM
- Délibération vote taux impôts
- Délibération vote des CFU M49 et M57
- Affectations des résultats M49 et M57
- Délibération vote des budgets M49 et M57
- Délibération relative à la redevance performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année

Séance du 2 juillet

- DM N°1 budget assainissement
- Modification du plan de déploiement de secours
- Adhésion CEE SDET
- Accompagnement énergétique Tarnais (AET81)
- Délégation droit de préemption urbain
- Carrefour de la vierge
- Subvention FAVIL

Séance du 24 octobre

- DM n°3 budget communal
- DM n°4 budget communal
- DM n° 2 budget assainissement
- DM n°3 budget assainissement
- DM n°4 budget assainissement
- Adhésion CEE SDET 2026
- RPQS assainissement 2024
- Rétrocession concession d'Adhémar
- Adoption rapport d'activité 2024 CCASCM
- DETR travaux isolation appartement communal

Séance du 5 décembre

- Vote tarif redevance assainissement
- Autorisation mandatement avant vote du budget 2026 m49 et m57
- Vote part modulable assainissement collectif
- Fixation des modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents



Travaux

Station d'assainissement

Comme annoncé dans le bulletin municipal de l'an dernier, un dégrilleur automatique a été installé à la station de lagunage par l'entreprise **SEILHE** de Saïx. Cet équipement, conçu pour récupérer les lingettes, assure également l'essorage, le compactage et la mise en sac des déchets.

Quelques mois après sa mise en service, les effets positifs sont déjà visibles : les pompes et le poste de relevage fonctionnent plus efficacement, et les interventions du personnel sont désormais limitées à une fois par mois (contre deux fois par semaine auparavant).

Le **SIPOM** (Syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères) prend désormais en charge la totalité des déchets, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Enfin, une nouvelle clôture a été installée afin de répondre aux exigences réglementaires.



Cimetière

Le cimetière s'est récemment doté d'un nouveau columbarium, permettant d'offrir un espace supplémentaire destiné au recueillement des familles.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Marbrerie du Lauragais* pour un montant de 1 833 €.

Travaux



Travaux église

Après la restauration des vitraux, la rénovation de la sacristie et la mise en conformité de l'installation électrique, les travaux menés cette année ont concerné la toiture et plus particulièrement la zinguerie de l'église.

Ce chantier a été réalisé par l'entreprise **Barraud** de Revel pour un montant de **9 254 €**, subventionné à **50 % par l'État**.

La prochaine étape portera sur la rénovation de la grande porte d'entrée en bois.

Voirie

Au printemps 2025, la route de **Poudis** a fait l'objet d'une réfection complète pour un montant de **27 295 €**.

Le **Département**, principal financeur via le **FAVIL**, a toutefois réduit de plus de 30 % son aide à la rénovation de la voirie communale.

Une décision regrettable, car elle rendra l'entretien des routes et chemins des petites communes de plus en plus difficile.



Bilan Travaux

Photovoltaïque : un premier bilan très encourageant pour Palleville

En 2024, Palleville est devenue la première commune du territoire à s'engager dans la production d'électricité en autoconsommation collective. Plus de 50 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la Maison des Associations afin d'alimenter l'ensemble des bâtiments municipaux : mairie, atelier communal, église et Maison des Associations.

Ce choix ambitieux traduit la volonté de l'équipe municipale de réduire durablement la facture énergétique tout en produisant localement une énergie propre.

Une première année de production prometteuse

Au terme de la première année de fonctionnement, les panneaux ont produit **9,9 MWh d'électricité solaire**. Sur la même période, les bâtiments communaux ont consommé **11,8 MWh**, ce qui représente une **couverture théorique de 84 %** de leurs besoins par l'énergie solaire.

Cependant, en pratique, seuls **30 % de l'électricité consommée l'a été directement au moment où elle était produite**, ce qui explique une dépendance au réseau de **70 %**. Ce phénomène est typique des installations solaires : on ne consomme pas toujours l'énergie au moment précis où elle est générée.

Un système dépendant des saisons

L'analyse mensuelle met en lumière un contraste marqué entre l'hiver et l'été :

- **En hiver**, la production est faible alors que la consommation augmente (chauffage, éclairage), entraînant un recours important au réseau.
- **En été**, la situation s'inverse : les panneaux produisent largement plus que les besoins réels des bâtiments.

C'est ainsi que la commune a dû **importer 8,3 MWh d'électricité**, principalement en hiver, mais a également **exporté 6,2 MWh**, soit l'équivalent du surplus produit en période estivale.

Le bilan net est donc très positif : seuls **2,1 MWh** ont été réellement importés sur l'ensemble de l'année.

Une énergie propre qui rapporte

Le surplus d'énergie solaire non consommé est automatiquement revendu à **EDF OA Solaire**, générant un revenu pour la commune.

Au-delà de l'intérêt économique, l'installation contribue à la réduction de l'empreinte carbone : l'énergie produite équivaut à une économie estimée à **7,2 tonnes de CO₂** évitées sur l'année.

Un investissement qui porte ses fruits

Ce premier bilan confirme que la démarche engagée par la municipalité est à la fois pertinente et porteuse d'avenir. La commune a démontré sa capacité à produire une quantité importante d'énergie renouvelable, tout en réduisant ses dépenses et en agissant concrètement pour la transition écologique.

La commune peut être fière de ce premier pas vers un futur plus durable, plus responsable et plus économique.

**L'ensemble des données chiffrées utilisées dans cet article a été fourni par ENEDIS.*

Reforme des redevances des agences de l'eau

Cette réforme, issue de la **loi de finances 2024**, a pour but de :

- Encourager les bonnes pratiques,
- Protéger l'environnement,
- Financer la modernisation des réseaux

Qu'est-ce qui change concrètement en 2025 ?

À partir du **1er janvier 2025**, une réforme importante modifie les redevances des agences de l'eau qui apparaissent sur votre facture. Ces redevances permettent de financer les actions de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Les principales modifications sur votre facture:

Avant 2025

- Modernisation des réseaux (agence de l'eau) : 0,25 € HT/m³

À partir du 1er janvier 2025

- Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)

Qui est concerné par cette nouvelle redevance ?

Nouvelle redevance	Qui paie ?	Comment est-elle calculée ?
Performance des systèmes d'assainissement collectif <i>(uniquement pour les résidences raccordées aux réseaux collectifs)</i>	La commune (répercutée sur votre facture)	Volume d'eaux usées traitées + performance du système

Reforme des redevances des agences de l'eau

Tarifs 2025: Toutes les collectivités garderont le **taux maximal de performance** pour une transition progressive.

- **Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif » : 0,35 € HT/m³**
- **taux de modulation est fixé forfaitairement 0,3**
tarif de base de **0,35 € HT/m³** multiplié par le coefficient de modulation de **0,3**
soit 0,105 € HT/m³.



À partir de **2026**, la gestion de l'eau sera récompensée selon la qualité du service :

- **Bonnes performances = redevance réduite**
- **Mauvaises performances = redevance augmentée**

Les critères :

- Moins de fuites sur les réseaux
- Bonne qualité du traitement des eaux usées
- Moins de pollution rejetée

Impact sur le montant de votre facture:

Les montants spécifiques pour les communes du Tarn relèvent de l'Agence de l'eau Adour-Garonne:

Pour l'année 2026, le tarif de base de la redevance « performance » est fixé à **0,25 € HT/m³**. Le coefficient de modulation applicable à la station d'épuration de Palleville est maintenu à **0,3**, correspondant au niveau le plus favorable grâce aux bonnes performances de notre installation.

Cette modulation avantageuse se traduira en 2026 par une redevance totale fixée à 1,315 €.
tarif de base de **0,25 € HT/m³** multiplié par le coefficient de modulation de **0,3**
soit 0,075€ HT/m³.

Taxe assainissement 1.24+0.075=1.315€

Pour Rappel : en 2020, cette redevance s'élevait à 1,55 €

Taxe assainissement 1.30€+0.25€

URBANISME

Au cours de l'année 2025, la commune de Palleville a enregistré les dépôts suivants auprès du service urbanisme



- 9 certificats d'urbanisme
- 7 déclarations préalables
- 1 permis de construire
- 1 permis de demolir

Participation financière de la commune au service urbanisme

La participation de la commune au service urbanisme intercommunal se compose de deux éléments :

- Une part fixe, calculée sur la base de 1 € par habitant et par an, selon la population DGF la plus récente.
- Une part variable, liée au nombre d'actes effectivement instruits, pondérés selon leur niveau de complexité.



Pour l'année 2025, la commune de Palleville s'acquitte ainsi de :

- 490 € au titre de la part fixe
- 2 517,09 € au titre de la part variable

Un rappel important

Chaque dépôt de dossier d'urbanisme entraîne un coût réel pour la commune.

Il est donc essentiel de ne pas déposer de demandes qui seraient ensuite annulées.



La vie locale

NOS POUBELLES, NOTRE CADRE DE VIE GARDONS NOTRE COMMUNE PROPRE !

La propreté de notre village est l'affaire de tous.

Nous constatons malheureusement que certains dépôts sauvages persistent autour des points de collecte: sacs laissés au pied des bacs, objets encombrants déposés à côté.

Ces gestes, en plus d'enlaidir notre environnement, attirent les rats et autres nuisibles.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des déchets à côté des conteneurs.



Nouvelle réglementation sur l'usage des produits « mort-aux-rats »

Nouvelle réglementation sur l'usage des produits « mort-aux-rats »

Depuis **mai 2025**, la réglementation française encadrant l'utilisation de produits de dératisation a été **renforcée**. Les communes et les prestataires doivent désormais se conformer à des règles strictes fixées par le **Code de la santé publique**, le **Code de l'environnement**, et les **arrêtés récents relatifs aux biocides**.

Ce qu'il faut savoir :

- **L'appâtage permanent** (pose continue de produits « mort-aux-rats ») est **désormais interdit** sur tout le territoire.
- Ces règles visent à **protéger la santé publique** et à **préserver la faune, les animaux domestiques et l'environnement**.

Agissons ensemble pour une commune propre :

Sacs dans les bacs

Rien au sol

Respect du calendrier de collecte

Merci à tous !

La vie locale

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT A PALLEVILLE



POURQUOI DEBROUSSAILLER ?

Limiter la propagation des flammes et faciliter l'intervention des secours.



QUI EST CONCERNÉ ?

- ♦ Tous les propriétaires, qu'ils résident ou non sur place, sont tenus de débroussailler
- ♦ Autour de toute construction ou habitation dans un rayon de 50 mètres
- ♦ Le long des chemins privés donnant accès à ces constructions sur une largeur de 10 mètres



EN QUOI CONSISTE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Couper les herbes hautes

Enlever les broussailles et branchages morts

Espacer les arbustes

Elaguer les arbres jusqu'à 2 mètres du sol

Evacuer ou broyer les déchets végétaux



QUAND FAUT-IL REALISER CES TRAVAUX ?

Avant le début de l'été,

La parole aux associations

Comité des fêtes



Nous souhaitons adresser nos remerciements à l'ensemble des Pallevilloises et Pallevillois pour leur participation, de près ou de loin, aux quatre jours de fête du mois de septembre, ainsi qu'à toutes les manifestations organisées cette année : les deux lotos, la fête du chien et le vide-grenier.

Merci également pour l'accueil chaleureux réservé à notre équipe lors de la distribution du gâteau.

Nos remerciements vont aussi aux prestataires extérieurs – orchestre, traiteur – pour leur professionnalisme, ainsi qu'au conseil municipal pour avoir offert la présence de la fanfare **Le Coq Revélois**. Celle-ci nous a accompagnés lors du dépôt de gerbe au monument aux morts et lors du vin d'honneur de la fête du village en septembre.

Grâce à notre équipe dynamique, nous œuvrons tout au long de l'année pour proposer des animations et faire vivre notre village.

Le comité des fêtes vous souhaite de **joyeuses fêtes de fin d'année** et vous adresse ses **meilleurs vœux pour 2026**.

Nous vous donnons rendez-vous le **24 janvier 2026 à 18h00** pour notre assemblée générale.



La parole aux associations

Société de Chasse et de Loisirs de Palleville

Président : Mr DAYDE Denis

Trésorier : Mr MIRAL Marcel

Secrétaire : Mr LATGER Patrick

Pour cette saison de chasse 2025/2026, le nombre de chasseurs est de 12 permis. Cette année le repas annuel a bien eu lieu, 113 personnes ont participé à notre repas gaulois très apprécié..

Pour rappel, une Arrêté Municipal du 23 Mai 2016 régit les animaux en divagation, il est toujours d'actualité, il y a toujours trop de chiens et de chats en divagation de jour comme de nuit mais beaucoup la nuit notamment pour les chats.

Des renards ont été piégés, nous vous conseillons de faire attention à vos animaux domestiques, certains points d'eau peuvent être souillés car des renards sont parfois porteur de la Galle. La maladie se transmet d'animal à animal et aussi de l'animal à l'homme.

Attention le ragondin est porteur de la Leptospirose, des cas nous ont été rapportés par le Fédération de Chasse du Tarn. La Leptospirose se transmet aux chiens ainsi qu'à l'être humain, soyez vigilant.

Du 01 Décembre 2024 au 30 Novembre 2025, 30 ragondins ont été pris au piège. C'est une campagne de piégeage qui est réalisée à l'année, le ragondin est un animal classé nuisible et qui fait beaucoup de dégâts sur les récoltes, les berges des ruisseaux et de la station d'épuration. Nous vous remercions de ne pas toucher aux cages de piégeage.

Nous tenons à remercier également, tous les propriétaires terriens qui nous donnent le droit de chasse.

La Société de Chasse et Loisirs vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2026.



Infos Pratiques



■ **les nuisances sonores**, qu'elles soient d'origine humaine ou animale (chiens, volailles...), sont répréhensibles, même de jour ;
les horaires d'utilisation du matériel de jardin ou de bricolage sont réglementés par arrêté préfectoral
(de 8h à 20h la semaine, de 9h à 19h, les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés)

■ **le brûlage des végétaux**, qui ne respecte ni le voisinage ni l'environnement, est interdit depuis 2012 ; des solutions alternatives existent (broyage, paillage, compostage...), qui permettent de valoriser nos déchets verts

SIPOM de Revel:

Tél: 05-62-71-22-83

site: <https://www.sipom.fr>

Centre de Gestion Comptable de Castres:

4 av Charles de Gaulle – 81100 Castres

Tél: 06-63-62-52-00

Communauté de Communes Aux Sources du Canal de Midi

Tél: 05-62-71-23-33

SGC de Castres:

4 avenue Charles-de-Gaulle 81108 Castres

Tél: 05 63 51 48 20

Mail: sgc.castres@dgfip.finances.gouv.fr

ENEDIS:

Accueil service clients Tel: 09-70-83-19-70

Dépannage 24h24 7j/7 Tél: 09-72-67-50-81

Service raccordement: Tél: 09-70-83-19-70

ASSISTANTE SOCIALE:

Maison du département

53 avenue de Castres –81700 Puylaurens.

Tél: 05-63-37-68-10

SDET:

Tél: 05-63-43-21-40

site: <https://www.sdet.fr>

Syndicat des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN)

Tél: 05-63-82-54-82

site: <http://www.siemn-81.fr>

L'association Comité de Bassin d'Emploi (CBE)

Lauragais Revel Sorèzois, propose des actions et des services pour les personnes en recherche d'emploi ou de création d'activité, ainsi que pour les employeurs

Tél: 05 62 71 31 20



Infos Pratiques

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !



Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser **dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire.**

📍 **Où ?** À la mairie de votre domicile

📄 **Avec ?** Une pièce d'identité + le livret de famille

📋 **Pourquoi ?** Pour obtenir l'attestation de recensement, indispensable pour passer examens, concours, permis de conduire...

Vous serez ensuite convoqué (e) à la **Journée Défense et Citoyenneté**, à faire **avant 18 ans.**

🕒 **Oubli ?** Il est possible de régulariser jusqu'à 25 ans

www.defense.gouv.fr/jdc

Rappel – Cartes d'identité et passeports

Nous rappelons à nos administrés que pour toute demande ou renouvellement de **carte nationale d'identité** ou de **passeport**, il est nécessaire d'effectuer au préalable **une pré-demande en ligne** sur le site officiel <https://ants.gouv.fr>.



Le lien d'accès est également disponible sur le **site internet de la commune de Palleville.**

Une fois la pré-demande complétée, vous devez **prendre rendez-vous** dans la mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil.

Les **mairies les plus proches** de Palleville sont :

- **Mairie de Revel** : 05 62 71 32 70
- **Mairie de Puylaurens** : 05 63 75 00 25

Nous vous invitons à contacter directement ces mairies pour convenir d'un rendez-vous.

Les délais actuels de traitement sont d'environ deux mois. Il est donc fortement recommandé **d'anticiper vos démarches**, notamment en période de forte demande (vacances, rentrée, etc.).



Le Maire et le Conseil Municipal

Vous présentent leurs meilleurs voeux
de santé, bonheur et réussite.

Bonne Année
2026



MAIRIE

Vanina CATSELIDES vous accueille uniquement l'après midi de 14h à 17h

Le lundi, mardi, jeudi, et vendredi

Téléphone: 09.63.67.09.07

mail: mairiedepalleville@gmail.com

Site: palleville.fr